

CAISSE DESJARDINS DE NEIGETTE ET MITIS-QUEST
5^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des membres de la Caisse Desjardins de Neigette et Mitis-Ouest tenue le 1^{er} avril 2025, à 18 h 30, en virtuel, sous la présidence de Mme Julie Lacroix-Danis.

Quarante-neuf (49) membres en virtuel

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1.1. Mot de bienvenue

Mme Julie Lacroix-Danis, présidente, souhaite la bienvenue aux membres présents et ouvre l'assemblée en virtuel à 18 h 30.

Elle présente les personnes qui l'accompagneront à l'animation :

- M. Christophe Rolland, directeur général de la Caisse,
- M. François Jean, secrétaire du conseil d'administration et président du comité de Mise en candidature,
- Mme Calie Anne Brisson, adjointe à la direction générale (au soutien) et
- Mme Geneviève Ruest, conseillère Communication et Vie associative (au soutien)

La présidente revient sur les raisons qui ont motivé la décision du conseil d'administration de tenir son assemblée en virtuel, notamment les coûts d'organisation d'une assemblée physique, le taux de participation des membres en fonction du mode de diffusion, et la réalité locale.

Comme précisé dans l'avis de convocation, certains votes se feront en direct alors que d'autres feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre (4) prochains jours suivants l'assemblée.

1.2. Message du président du Mouvement Desjardins

La présidente invite les membres à écouter le message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, M. Guy Cormier.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1. Règles pour participer à l'AGA

La présidente invite les membres à écouter la courte vidéo qui explique les règles de fonctionnement et le déroulement de l'assemblée.

2.2. Nomination des personnes scrutatrices

Étant donné qu'il y aura des votes à réaliser, la présidente d'assemblée mentionne que deux (2) personnes scrutatrices doivent être nommées. Elle recommande donc Mme Calie Anne Brisson et Mme Geneviève Ruest, étant donné qu'elles ont préalablement été familiarisées avec le processus de votation utilisé.

La présidente d'assemblée demande si quelqu'un propose l'adoption de cette proposition, si quelqu'un appuie cette proposition et s'il y a des questions ou des commentaires.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu de nommer Mme Calie Anne Brisson et Mme Geneviève Ruest comme personnes scrutatrices.

2.3. Adoption de l'ordre du jour

La présidente procède à la lecture de l'ordre du jour. Elle demande si quelqu'un propose l'adoption de l'ordre du jour, si quelqu'un appuie la proposition et s'il y a des questions ou des commentaires.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 24 avril 2024

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site Internet de la Caisse. Puisque les membres ont eu l'occasion d'en prendre connaissance, il n'est pas nécessaire d'en faire la lecture.

La présidente d'assemblée demande si quelqu'un propose l'adoption du procès-verbal, si quelqu'un appuie la proposition et s'il y a des questions ou des commentaires.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 24 avril 2024.

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2024

3.1. Rapport du conseil d'administration

La présidente d'assemblée profite de l'occasion pour présenter tous les administrateurs. Elle souligne l'implication de M. Michaël Ouellet, sortant de charge, qui ne se représentera pas aux élections ainsi que Mme Julie Gasse, qui a quitté son poste d'administratrice l'année dernière. Elle les remercie pour leurs nombreuses années d'implication.

3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

La présidente d'assemblée présente le bilan de la surveillance relative à trois règles déontologiques pour la dernière année :

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent.
- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

3.3. Rapport financier

Le directeur général présente sommairement les résultats financiers du Mouvement Desjardins :

- Des excédents avant ristournes aux membres de 3 356 M\$
- Actif total de 470,9 G\$
- Un retour aux membres et à la collectivité de 557 M\$

Il invite par la suite les membres à écouter une capsule vidéo qui présente le rapport financier de la Caisse au 31 décembre 2024. Voici quelques éléments soulevés :

- Une croissance de son volume d'affaires de 7,0 %;
- Une croissance de son actif de 6,6 %;
- Un passif de 676,7 M\$, soit une augmentation de 6,5 % ;
- Une croissance de l'avoir de 6,8 % ;
- Une augmentation de 10,6 % des excédents d'opération ;
- Des excédents nets (après ristournes aux membres) de 5,45 M\$, soit une variation de 39,2 %.

Il demande si les membres ont des questions ou des commentaires concernant les résultats financiers.

- Un membre demande la variation du capital social en 2023. Le directeur général et la présidente se demandent à quoi il fait référence. Dans le cas où sa question visait les parts sociales, M. Rolland informe que ce n'est pas une valeur qui change dans le temps. La présidente demande de préciser sa question.
- Un membre se questionne par rapport aux surplus en augmentation. Le directeur général souligne les bons résultats obtenus par la Caisse et le Mouvement Desjardins pour la dernière année. Il réitère l'importance pour une institution financière de générer des surplus afin de continuer à progresser, notamment, pour approvisionner ses réserves pour l'émission de nouveaux prêts, investir dans les services technologiques et contribuer à sa communauté.

- Un membre demande, à la suite des fermetures des centres de services, combien de membres ont quitté leur institution financière pour rejoindre la Caisse et combien de membres ont quitté la Caisse. Le directeur général informe que, pour 2024, la Caisse a eu une croissance de 101 membres. La présidente ajoute qu'à chaque rencontre du conseil d'administration, les administrateurs portent une attention particulière à la variation du membership, et plus précisément sur les raisons des départs.

La présidente rappelle que le document du rapport financier se trouve sur le site de la Caisse.

3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

La présidente invite les membres à regarder une courte vidéo qui relate en images l'impact de la Caisse dans son milieu au cours de la dernière année.

Elle poursuit avec le nouveau Plan d'engagement et de proximité qui a été adopté cette année par le conseil d'administration. Celui-ci a permis de déterminer les priorités d'investissement pour s'assurer que l'engagement de la Caisse se traduise par des actions cohérentes avec les besoins des membres et des partenaires de la communauté.

Elle informe que la Caisse dispose d'une politique de contribution qui sera publiée sur son site Internet. Cette politique vise à assurer la transparence auprès des membres et partenaires concernant l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu, des dons et des commandites. La politique présente les priorités d'investissement afin d'aider les promoteurs et demandeurs à comprendre le type de projets attendus par la Caisse, ainsi que le processus de réception et d'analyse des projets.

La présidente d'assemblée revient sur les multiples programmes d'éducation et leviers d'engagement:

- La Caisse scolaire
- La Fabrique à projets
- Aléa
- Mes finances, mes choix
- Fonds du Grand Mouvement
- Microcrédit Desjardins aux entreprises
- Fonds d'entraide Desjardins
- Créavenir
- Maître de sa vie et de ses biens
- Conférences et ateliers éducatifs
- La Ruche

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Lacroix-Danis invite les membres en ligne à poser leurs questions.

- Plusieurs mots pour remercier l'implication des administrateurs sortants de charge.
- Un membre demande pourquoi l'assemblée de ce soir n'est pas en présentiel. Comme mentionné en début d'assemblée, la présidente répond que ce sont les coûts d'organisation d'une assemblée physique, le taux de participation des membres en fonction du mode de diffusion, et la réalité locale qui ont motivé la décision du conseil d'administration.
- En lien avec la réponse du directeur général concernant la croissance de 101 membres l'année dernière, un membre demande des précisions sur le nombre exact de nouveaux membres et ceux qui ont quitté. La présidente n'a pas le détail. Comme mentionné plus tôt, à chaque rencontre du conseil d'administration, les administrateurs portent une attention particulière à la variation du membership, et plus précisément sur les raisons des départs (décès, déménagement, regroupement de leurs comptes, etc.).

- Un membre demande pourquoi l'avis de convocation n'est pas envoyé aux membres par la messagerie AccèsD. La présidente répond que ce service n'est actuellement pas offert par AccèsD.
- Un membre demande à combien se chiffrent les économies réalisées au cours de l'année dernière à la suite des fermetures des centres de services. La présidente répond que ce montant n'a pas été chiffré. La décision de fermer des centres de services était principalement basée sur leur utilisation et visait à éviter des interruptions de service en raison d'un enjeu de ressources.
- Un membre mentionne le non-sens de la tenue d'une assemblée virtuelle, mais que le personnel au comptoir remettait l'invitation papier. La présidente répond que l'invitation papier visait à rejoindre le plus grand nombre de membres et que, comme mentionné précédemment, AccèsD n'offre présentement pas le service de messagerie.

5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) - vote en différé

La présidente invite le directeur général à présenter la proposition sur les partages des excédents pour laquelle les membres auront à voter après les présentations de ce soir. Elle précise que le scénario recommandé est celui estimé le plus avantageux par le conseil d'administration pour l'ensemble des membres et de la communauté et bien sûr, il est totalement conforme aux encadrements applicables.

Le directeur général présente la recommandation du conseil d'administration concernant la façon de répartir les excédents.

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS			EN MILLIERS DE DOLLARS (\$)
Excédents (déficit) avant ristournes aux membres			6 520
Virements réglementaires et autres ajustements			(992)
• Affectation/utilisation des réserves plus-value ¹	(1 631)		
• Autres éléments du résultat	481		
• Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) net d'impôt 2024	158		
• Ajustement de la ristourne (année précédente)	0		
Solde des excédents à répartir			5 528
Affectation d'excédents au paiement de la ristourne et FADM			(1 322)
• Ristourne	(1 451)		
• Recouvrement d'impôt relatif à la ristourne	377		
• Affectation au FADM	(248)		
Affectation à la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)			0
Affectation à la réserve générale			(4 206)
Solde des excédents à répartir			0

FADM

Fonds d'aide au développement du milieu

RRE

Réserve pour ristournes éventuelles

¹ L'affectation à la réserve plus-value réduit les excédents à répartir. L'utilisation de cette réserve augmente les excédents à répartir.

M. Rolland enchaîne avec la proposition sur le partage des excédents annuels pour l'année 2024, soit :

- Ristournes aux membres : 1 447 666 k\$
- Fonds d'aide au développement du milieu : 247 673 k\$

Voici la proposition sur la répartition des ristournes individuelles aux membres :

PROPOSITION SUR LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS		
RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME PARTICULIERS & ENTREPRISES	ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
Comptes		123
Épargne et placements		196
Fonds	0,53 \$	50
Prêts et marges de crédit		371
RISTOURNE ASSURANCES ²	23 \$ / 1 000 \$ de prime	257
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT ²	0,58 \$ / 1 000 \$ d'achats nets	101
RISTOURNE PRODUITS ²	Montant de 50 \$ ³	322
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE ²	Montant de 23 \$ / 1 000 \$ honoraires et commissions	28
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES		1 448

¹ Soumise au vote lors de l'assemblée.

² Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

³ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

La présidente d'assemblée demande si quelqu'un propose la recommandation de versements, si quelqu'un appuie la proposition et s'il y a des questions ou des commentaires.

Sur proposition dûment faite et approuvée, il est résolu d'adopter la recommandation de versements telle que présentée.

Cette proposition de l'assemblée, recommandée par le conseil d'administration, concernant la répartition des excédents annuels et les taux de ristourne sera soumise au vote après les présentations et discussions de ce soir.

5.2. Élection des membres du conseil d'administration

5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection

Mme Lacroix-Danis revient sur les rôles pour la nomination des officiers. En tant que présidente du conseil d'administration, tel que le prévoit le règlement, Mme Julie Lacroix-Danis agira comme présidente d'élection.

Monsieur François Jean agira comme secrétaire d'élection.

5.2.2. Rapport du comité de Mise en candidature

Mme Lacroix-Danis invite donc le président du comité de Mise en candidature, M. François Jean, à faire part du rapport du comité.

Il débute par la démarche du profil collectif enrichi. Ensuite, il poursuit avec le rapport en vue de l'élection des membres du conseil d'administration. Il termine en invitant les membres à participer à la vie démocratique de la Caisse en déposant leur candidature lors des prochains appels de candidatures.

5.2.3. Présentation des personnes candidates

La présidente invite les membres à faire l'écoute de la capsule vidéo présentant les personnes candidates.

Voici les 4 personnes candidates qui sont présentées (en ordre alphabétique):

1. Sébastien Belzile
2. Jean-Philippe Cavanagh
3. Cynthia Coulombe
4. Dominique Lepage

5.2.4. Élection par acclamation

Étant donné que 4 postes sont à pouvoir au conseil d'administration et que le nombre de candidatures reçues est égal au nombre total de postes à combler, la présidente déclare élues en tant que membres du conseil d'administration les personnes suivantes :

- M. Sébastien Belzile
- M. Jean-Philippe Cavanagh
- Mme Cynthia Coulombe et
- M. Dominique Lepage

5.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

La présidente revient sur les précisions afin que les membres puissent exercer leur droit de vote en différé en toute connaissance de cause. Dès la fin de la présentation et au cours des quatre prochains jours, les membres seront appelés à voter sur la proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes.

Elle explique la méthode et les règlements pour la votation et mentionne que l'assemblée sera disponible en réécoute.

Plusieurs moyens simples de voter sont offerts, soit par AccèsD Internet, AccèsD mobile et par les bornes de votation disponibles dans les centres de services.

OUVERTURE DE LA PÉRIODE DE VOTATION EN DIFFÉRÉ POUR 4 JOURS

Dès la fin de l'assemblée, la période de votation sera ouverte pour une période de 4 jours, soit jusqu'à 23 h 59 le 5 avril 2025.

PRÉCISION SUR L'ANNONCE DES RÉSULTATS

Mme Lacroix-Danis mentionne que les résultats de vote demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement. 48 heures après la période de votation, les votes seront alors publiés sur le site Internet de la Caisse. C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle à moins d'un vote négatif.

6. Fin de la rencontre et remerciements

La présidente d'assemblée remercie celles et ceux qui l'accompagnaient ce soir pour le bon déroulement de l'assemblée.

Elle précise que si jamais la proposition obtient un vote défavorable concernant la proposition de partage des excédents, l'assemblée devra se poursuivre à une autre date afin que de nouveaux scénarios soient proposés pour une nouvelle période de votation.

La présidente d'assemblée poursuit et remercie également les membres présents de leur participation à cette assemblée générale annuelle.

4 jours plus tard – après la fermeture de la période de votation :

7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

À l'issue de la période de votation auprès des membres, 341 membres ont exercé leur droit de vote. Voici les résultats obtenus à l'égard des scénarios recommandés par le conseil d'administration.

Proposition sur la répartition des excédents annuels :

- 93,1 % des membres ont voté en faveur de la recommandation. La proposition est adoptée.

Les résultats des votes en différé ayant été publiés sur le site Internet de la Caisse, l'assemblée générale est officiellement levée le 8 avril à 12 h 04.

Présidente (signature)

Secrétaire (signature)